

RÉGLEMENTATION, ÉTIQUETAGE ET SÉCURITÉ DES PRODUITS TEXTILES POUR ENFANTS

1 jour - 7 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Définir la nature de son article (jouet, puériculture, contact alimentaire, accessoires de mode...).
- Connaître ses obligations pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Connaître les sanctions/conséquences en cas de non respect des exigences.

PROGRAMME

- TYPOLOGIE ET UTILISATEUR PREVISIBLE DE L'ARTICLE
- ANALYSE DES RISQUES
- RÉGLEMENTATION RELATIVE A L'ARTICLE
- ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ
- ÉTIQUETAGE
- DOCUMENTATION TECHNIQUE
- CONTRÔLES - COÛTS DES ESSAIS

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Support papier et numérique
- Participation active des participants sera privilégiée

FORMATEUR

- Steffy COUNDOURIS – 15 ans d'expérience dans le domaine de la thématique enseignée. Responsable qualité produits non alimentaires.
- Pour en savoir plus sur le profil du formateur contactez le service formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'évaluation des compétences se fait sur la base d'exercices pratiques
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction du participant

ACCESSIBILITÉ

- Formation animée au sein des locaux de la CMA, accessible aux personnes à mobilité réduite
- Référent handicap à votre disposition contactez le service formation

LES +

- Une formation technique près de chez vous
- Taux de satisfaction : [voir site internet](#)

PUBLIC

- Créateurs ou porteurs de projets dans le domaine de la création textile pour enfants
- Tout public
- 10 personnes maximum

PRÉREQUIS

- Aucun

LIEU/DATES/ HORAIRES

Romans : 26/09/2024

8h30 à 12h et de 13h à 16h30

TARIF 224 € jours nets de TVA
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

DÉLAI D'ACCÈS

Nous retourner le bulletin d'inscription au plus tard 10 jours avant le 1^{er} jour de la formation.

CONTACT

04 75 35 35 193

formation.dromeardeche@cma-
auvergnerrhone.alpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.